

LES FAUX MONNAYEURS

DANS

LE BAS-MAINE.

Les découvertes faites à Saint-Julien-du-Terroux, en 1860, et au Bois-au-Moine, à Torcé-en-Charnie (Mayenne), en 1886, de mailles brabançonnaises, en quantité considérable, ont amené les historiens du Bas-Maine (1) à rechercher les motifs et l'origine de ces dépôts (2), dont l'un comptait environ 13,000 pièces de Jeanne de Wesemael, épouse de Henri de Diest (1460 à 1480).

Suivant M. l'abbé Angot, ces pièces portent, au droit : NOMEN DNI NOS(*tri*), et, au revers, tantôt IOHANNA DOMINA D, tantôt IOHANNA DE GAR(*dingen*) (3).

(1) *Les fausses mailles brabançonnaises dans le Bas-Maine. (Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 1888-1889, seconde série, t. 1^{er}, pp. 320-328.)*

(2) *Voy.*, à propos de ces dépôts, un article de M. E. Hucher : *Monnaies inédites de Jeanne de Gerdingen, de Jeanne de Wesemael, de Jean de Horn, etc., trouvées dans des dépôts du Maine. (Revue française, 1846, p. 171, pl. X.)*

(3) Ces pièces sont plutôt de Jeanne de Merwede, dame de Stein et de Gerdingen. La trouvaille de 13,000 pièces se composait donc

D'après un article publié dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, par M. A. d'Hauterive (1888-1889, pp. 82-85), sous le titre de *Les monnaies de Torcé-en-Charnie*, voici leur description :

Droit. † IOHANNA : DNA : OR. Fleur de lys, dans un trilobe.

Rev. † MONETA : NOVA : O. Croix légèrement pattée, dans un quadrilobe.

M. d'Hauterive rappelle que notre regretté président, M. Renier Chalon, avait autrefois admis que Jeanne de Wesemael avait dû, en dehors de son atelier de Rummen, en posséder un second à Ordingen, près Saint-Trond, et il en conclut qu'il faut lire Ordingen sur les deux faces : *Johanna domina Ordingen* et *Moneta nova Ordingen*.

M. Chalon a, en effet, consacré, dans la *Revue de la numismatique belge* (1855, 2^e série, t. V, pp. 347-352), un article à Jeanne de Wesemael et à Jeanne de Merwede.

Il rappelle que toutes deux, et surtout la pre-

probablement de petites monnaies de la dame de Gerdingen. De même, il est possible que les pièces décrites par M. d'Hauterive portent DNA GR et MONETA NOVA G, la lettre G gothique ayant été confondue avec la lettre O; n'ayant pas eu les pièces sous les yeux, nous ne pouvons nous prononcer catégoriquement. Ces pièces devraient, par conséquent, aussi être attribuées à Jeanne de Gerdingen. Nous tenons à remercier notre confrère M. Cumont pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet.

mière, ont émis de nombreuses pièces, et que Jeanne de Merwede, dame de Gerdingen, notamment, imitait sans scrupule toutes les monnaies étrangères : « Sur les oboles françaises, dit-il, elle posait fièrement les fleurs de lys entourées de son nom. Sur les mites de Flandre et de Brabant, elle arrangeait et retournait les diverses pièces de son écu, de manière à reproduire exactement celui de Philippe le Bon ; à l'aide d'une des barres de la croix, elle simulait les armes de Louvain. »

Mais M. Chalon n'admettait pas, au contraire, l'existence d'un atelier monétaire de Jeanne de Wesemael à Ordingen, et il faisait remarquer que cette localité, que l'on a identifiée avec Gerdingen, ne pouvait appartenir à cette dame et que c'était une propriété de l'ordre Teutonique. Aussi engageait-il les numismates à chercher une autre localité pouvant correspondre aux premières lettres *GHERD* (1), qui se lisaient sur ces monnaies.

Mais là n'est pas pour nous la question.

Aussi revenons-nous aux trouvailles de la Mayenne.

En faisant des recherches aux Archives nationales de France, M. Angot paraît avoir découvert l'origine de ces dépôts.

En effet, il a trouvé un certain nombre de

(1) Aujourd'hui on admet que *Gherd.* signifie Gerdingen, par conséquent ces pièces sont de Jeanne de Gerdingen et non de Jeanne de Wesemael.

lettres de rémission accordées de 1462 à 1467 à des habitants de cette province, coupables d'avoir rapporté des Pays-Bas et d'Allemagne des « faulses mailles », et d'avoir cherché à en opérer l'échange, spéculation qui ne laissait pas que de rapporter d'importants bénéfices, mais qui offrait aussi de grands dangers pour les maladroits qui se laissaient prendre. Les trois faux monnayeurs signalés par M. Angot, voyant les difficultés du métier, après avoir encouru diverses condamnations, avaient enfoui leur fausse monnaie et pris la fuite ; mais, ayant le mal du pays, ils venaient solliciter de Louis XI des lettres de rémission qui leur furent octroyées du reste.

C'est dans ces documents que l'on puise l'explication de la découverte des mailles de Jeanne de Merwede, et que l'on voit comment les Bas-Manceaux allaient se les procurer.

Nous n'analyserons pas, après M. Angot, les documents qu'il signale, mais on nous permettra cependant d'en tirer quelques détails qui ne semblent pas dépourvus d'intérêt.

Ainsi, le premier des criminels dont il parle, Jehan Pasquier, était de Torcé-en-Charnie, la localité même où a eu lieu la trouvaille la plus importante, et, bien qu'agé seulement de vingt ans, il était déjà marié et père de trois enfants.

Exerçant le commerce des bestiaux, après avoir été d'abord en conduire à Paris, sur les conseils d'un compagnon, il était allé chercher à vendre

ses bœufs avec un plus gros bénéfice à Mons, « au pais de Hainaut », et là ledit compagnon lui avait proposé, à lui et à son associé, ou « parçonner », d'aller encore plus loin et de faire une nouvelle affaire qui augmenterait singulièrement leurs bénéfices. En effet, il les conduisit à Saint-Sernach (1) et là, deux jours après, le compagnon leur apporta « quatre plains sacs de mailles pesans soixante livres ou environ ». Ce ne fut pas d'abord sans quelque étonnement que les Manceaux virent, dans certains endroits dangereux, leur nouvel ami « musser les mailles », ce qui leur laissa à supposer qu'elles étaient fausses; telle était la vérité, mais cela n'empêcha pas Jehan Pasquier de chercher à les employer et notamment de les offrir en payement aux marchands qui lui avaient vendu des bœufs, mais cette manœuvre n'eut pas de succès. Il fut plus heureux, toutefois, avec un marchand de drap qui en prit tant qu'on voulut, mais à raison de trois mailles pour un denier, au lieu de deux mailles qui étaient la valeur ordinaire du denier. Nous rappellerons pour mémoire que Pasquier, plus scrupuleux pour les autres que pour lui-même, ayant rencontré un marchand qui portait de fausses mailles, les lui avait « emblées », pour les livrer à la justice.

(1) On pourrait penser à Echternach en Luxembourg, mais cette interprétation est douteuse et, comme le sage, nous préférons ne pas nous prononcer.

Toutefois, par un fatal oubli, il les avait encore sur lui au moment de son arrestation.

Le second de nos personnages avait été quérir ses fausses mailles en la ville du Trec, en Allemagne (1), où il en avait acheté pour la somme de quatre écus d'or, et, en les vendant ou donnant à deux pour un denier tournois, il avait gagné environ sept ou huit écus, et non davantage (1466).

Le troisième, nommé Delaunay, faisait le commerce des espèces fausses sur une grande échelle, ayant, pourrait-on le croire, une bande organisée, avec laquelle il ne craint pas d'attaquer et au besoin d'*enfumer* les sergents et officiers de police envoyés à sa poursuite. Ses agents ont des relais et des correspondants. Il ne borne pas ses spéculations à l'achat des mailles brabançonnes, mais il apporte dans le Maine toutes les monnaies divisionnaires de mauvais aloi qu'émettaient en si grand nombre les petits seigneurs du Brabant-Limbourg, des Pays-Bas et des bords du Rhin, et qui, grâce à leur apparence pouvaient passer pour des espèces royales.

« Pour trouver moyen de soy marchander, diſt-il, et gagner la vie de luy, sadite femme et ses enfants, il s'est entremis, par induction et advertissement d'autres, d'aller et envoyer au pais

(1) UTRECHT, en Hollande; plus loin un autre document porte *Utreceque*.

d'Almaigne et ailleurs hors (le) royaume, quérir et acheter des faulses monnoies. Et de faict y a esté avec ung nommé Guillaume Lahée, et plusieurs aultres par plusieurs fois et voiaiges, et si y a envoié par aultres diverses et maintefois, tant en la ville d'Utreque (1), Thérembergue (2) et Brecque (3), au dit pays d'Almaigne, que à Disten en Brabant (4) et ailleurs... Et es dits lieux et pais a achepté et fait achepter grand nombre et quantité de faulses monnoies, comme mailles, doubles et deniers de Bretaigne, gros de six blans et grous blans de six deniers la pièce. Desquelles faulses mailles, il a aucunes foiz eu six livres pour ung bon escu; autres foiz à six escus pour ung, et autres foiz à plus ou moins. Et des dits gros de six blancs a eu pour quattre escuz la valeur de huit, et des dit grous blans pour vingt cinq escuz, la valeur de cinquante, autres foiz plus, et aucunes foiz moins. »

Mais une opération décisive tentée par Delaunay et qui eut une issue malheureuse, puisque c'est elle qui le faisait poursuivre, c'est l'acquisition qu'il alla faire à Diest de vii^{xx} livres de

(1) UTRECHT, comme on l'a déjà vu plus haut.

(2) S'HEERENBERG, seigneurie des bords du Rhin, en Hollande. Le mot n'est pas mal écorché.

(3) BERG, dans le pays de Berg, qui fut réuni quelques temps au pays de Clèves et de Juliers.

Dans ces seigneuries les monnaies imitées étaient nombreuses.

(4) DIEST, Brabant.

mailles, soit soixante-sept mille deux cents petites pièces semblables à celles du Bois-au-Moine. Il avait réussi à passer ce trésor sur trois chevaux, l'avait amené jusqu'à Escouché en Normandie, et là avait remis ces cent quarante livres pesant à un certain Richard Leschaussier qui devait les porter à la Haute-Métairie. Quand le valet de Delaunay vint les chercher, il avait été trahi et il fut reçu par un sergent royal et Guillaume Lahée, l'ancien complice de Delaunay, qui s'était fait son dénonciateur.

Tel est en abrégé le récit des faits que nous fournissent les lettres de rémissions, accordées aux trois coupables, car Delaunay, qui paraît avoir eu une certaine influence, et qui, à nos yeux, est pourtant le plus coupable, réussit d'abord à s'entendre avec les commissaires sur le fait de la monnaie, auxquels pouvoir était donné de commuer les cas criminels en cas civils, ce qu'ils firent moyennant une amende; ensuite il obtint une lettre de rémission datée de Montils-les-Tours, en avril 1467.

Maintenant, devons-nous réellement conserver le titre de faux monnayeurs à ces industriels qui allaient, au risque de leur vie, acheter des espèces décriées ou des monnaies émises sans cours légal par des princes peu scrupuleux, et qui cherchaient à s'en défaire, comme aujourd'hui trop souvent bien des financiers échangent contre le bon argent du public des actions sans valeur?

Quelle que soit la qualification qu'on veuille lui donner, le fait nous a paru mériter d'être signalé et nous espérons que M. Angot, qui a réuni des documents sur l'histoire du faux monnayage dans le Maine du xiv^e au xvi^e siècle, voudra bien ne pas nous faire attendre trop longtemps cette publication.

A côté de ces marchands d'espèces, on trouvait aussi dans le Maine de véritables faux monnayeurs et, dans le même recueil (1), M. A. d'Hauterive nous signale la découverte de coins d'un écu d'or de François I^{er}, trouvés à Laval et portant la marque secrète de l'atelier de Lyon, et celle beaucoup plus importante faite à Ballots, en 1860, par M. Planté, d'un véritable atelier de la fin du xvi^e siècle. Là, le soc de la charrue mit à jour un ensemble composé d'armatures de presses, de vis de pression, de leviers et de marteaux, le tout en fer très oxydé, et à côté plusieurs lingots d'un métal recouvert d'argent et six coins-matrices, avec leurs manchons, deux à l'effigie de Charles IX, deux à celle d'Henri III et deux enfin à celle de Philippe II d'Espagne. Parmi ces coins, ceux d'Henri III, dit M. d'Hauterive, sont vrais et paraissent provenir de l'atelier de Rennes auquel ils auraient été volés. L'auteur de cet article laisse même à entendre qu'il a eu sous les

(1) *Deux monuments du faux monnayage dans le Bas-Maine au XVI^e siècle*. Même recueil, pp. 329-334.

yeux les pièces du procès du faussaire de Ballots.

Nous avons pensé que ces renseignements publiés dans un recueil provincial, peu lu par les numismates, surtout à l'étranger, pourraient offrir quelque intérêt pour nos confrères et c'est dans ce but que nous leur en présentons l'analyse.

Comte DE MARSY.
